

Compte-rendu du CE du Siège

05 & 06 juillet 2017



Vos élus CGT

Claude Belestin, Rafaèle Bourgier, Michèle Cahin, Marc Chauvelot, Sonia Dupu-
tier, Caroline Gindre, Philippe
Goldmann, Claude Gue-
neau, Michela Law, Boris
Muffolini, Christophe Vignal,
Ghislaine Vingot

Représentant syndical:

Gérard TUSCHER

CE Extraordinaire du 05 juillet 2017

Information/Consultation sur le projet d'évolution d'organisation de la Direction de l'information de France Télévisions « Info 2015 » - Phase 3 - Service Enquêtes et reportages - Echanges Internationaux et service Support aux Editions.

La conception du dialogue social par la direction de FTV : attendre la fin des délais légaux, laisser parler les représentants du personnel, faire le compte des heures de réunions, mais ne pas changer une ligne du projet.

Sur Info 2015 et la fusion des rédactions nationales, même stratégie. Le calendrier est le suivant :

30 août : remise du rapport des experts CEDAET ;

7 et 11 septembre : CHSCT ;

10 septembre : avis du CE ;

24 septembre : avis du CCE, prélude à la mise en œuvre de la phase III.

Où va la fusion, à quoi ressemblera la rédaction au terme du projet ?
Réponse de la direction: " *on vous l'a dit en décembre 2014, page 34 du projet* " .

Sur le plan immobilier ? Réponse : “ *On y travaille, mais on n’est pas en capacité de le dire aujourd’hui... on le fera dans les temps* ”.

Quel projet final, implantation et organisation, pour les services JRI et société, non encore fusionnés ? Réponse : “ *il sera présenté lors des prochaines phases* ”.

Mépris des représentants du personnel ou projet conduit en aveugle ? Il y a un peu des deux. Ce qui apparaît clairement en revanche, c’est la mise sous tutelle de plus en plus palpable de la rédaction de France 3 par la hiérarchie de France 2 et la généralisation des modes de fonctionnement de la rédaction de France 2.

Illustration la plus brutale avec

les scripts des éditions : la direction persiste à vouloir réduire l’activité des scriptes à minima sur les JT et à transférer une grande partie de leurs tâches sur les assistants des services et les chefs d’édition.

Une dizaine de scripts de France 3, plus plusieurs intermittents s’interrogent sur leur avenir professionnel, outre le mépris pour leur dévouement professionnel au service des éditions nationale de France3 durant des années.

La volonté d’humiliation et d’affaiblissement de France 3 est manifeste. La nouvelle session d’information de France 2 le dimanche soir à 19 heures en est une nouvelle preuve. France 2 va venir en concurrence frontale avec l’info régio-

nale et nationale du 19/20.

Delphine Ernotte ne sait plus où habiter...

Curieusement le déménagement de la présidence de France Télévisions faisait partie du grand dérangement d’Info 2015. Sur les plans, Delphine Ernotte et toute la direction de FTV s’installaient dans la pointe de l’immeuble, « le triangle », au 3^{ème} étage. Présenté en CE le 21 juin, 2 semaines après, on nous annonce que le projet est « gelé pour l’instant. ».

Cela aurait-il un rapport avec une éventuelle relocalisation de l’antenne de Vanves au Siège ?

Réponse sur ce point lors du CCE du 13 juillet.

CE ordinaire du 05 juillet 2017

Point 2 – Information/Consultation sur le schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication de France Télévisions – conditions de création d’un pôle d’activité à Montpellier (dont feuilleton)

Le projet de feuilleton de Montpellier pour France 2 a fait l’objet d’un préavis de grève intersyndical pour le 6 juin dernier. Suite aux négociations ont été actés, le décalage du projet avec un début de tournage en avril 2018, la garantie du maintien des sites actuels, le plein emploi des salariés sur ces sites, l’ouverture de 92 postes sur les feuilleton dont 23 créations nettes, une quarantaine de requalifications d’intermittents.

Ont aussi été décidés le renouvellement des cars lourds de Lyon et Lille, l’application du pacte de priorité sur le recours aux équipes légères, y compris celles du Siège, la garantie que la post production de Saint Cloud n’aura pas pour but de concurrencer la post production des sites régionaux, la création de groupes de travail composés de salariés pour chacun des thèmes abordés et celle d’un comité de suivi.

24 fictions unitaires seront fabriquées par la filière en 2018 et leur nombre sera débattu pour 2019 et les années suivantes.

La CGT a demandé que FTV assume ses responsabilités sociales vis à vis des intermittents réguliers qui ne seraient pas “permanents”. Elle a aussi souhaité que les salariés des régions qui choisiront de venir travailler à Saint Cloud (13 postes à pourvoir) puissent

bénéficier d'un passeport mobilité amélioré.

La direction a informé les élus que les salariés intéressés

pourraient aller travailler sur Plus belle la vie à Marseille pour se familiariser avec les conditions de tournage d'un feuilleton. Quant à l'espace

d'assemblage de la menuiserie, il sera maintenu au Siège.

Point 3 – Information/Consultation sur le projet de réaménagement au sein de la direction du numérique (2^{ème} et 3^{ème} étage d'EOS)

Il n'y a pas eu de consultation du CHSCT d'Issy les Moulineaux. Une réunion du CHSCT est convoquée pour le 12 juillet.

Selon Mme Le Mat, il ne s'agit

pas d'un déménagement mais d'un réaménagement afin que les espaces soient « raccord » avec les équipes, en lien avec les activités.

Ce sont donc des rapproche-

ments de postes et des déplacements de cloisons qui sont envisagés.

Les élu-es attendront les résultats des travaux du CHSCT pour se prononcer.

Point 4 – Information/Consultation sur le déménagement de la Communication France 2, Programmation et antennes

Suite à l'arrivée de 6 collaborateurs de la communication, les effectifs de la communication France 2, programmation et antennes, passeront de 17 à 23 salariés.

La direction entend « repenser totalement l'espace, pour plus de confort et de luminosité ». La salle de réunion sera déplacée vers un espace plus sombre, libérant ainsi les espaces plus lumineux pour y

implanter des bureaux. Il s'agit aussi de « rapprocher les équipes par souci de cohérence ». Les bureaux plus sombres seront occupés par des collaborateurs non permanents (stagiaires).

Les surfaces passent de 106 m² avec 13 postes de travail à 158 m² avec 23 postes de travail permanents et non permanents. La direction assure qu'il n'y aura pas moins de 6

m² par salarié.

Les élus ont fait remarquer que la norme au Siège est de 9 ou 11 m² minimum et s'inquiètent donc de la réduction d'espace de certains bureaux.

La direction s'est engagée à faire le point en CE 6 mois après le réaménagement.

Les élus ont pris acte de ce réaménagement.

Point 5 – Information sur le nouveau schéma d'organisation du SIRH

Claire Gallant, en charge du Système d'Information RH (SIRH) est venue présenter le changement d'organisation qu'elle va mettre en place pour son équipe qui prendra le nom de « Direction de Projets et Systèmes RH ».

L'équipe actuelle comprend 9 salariés répartis en 3 sous-équipes gérant chacune 1 des 3 logiciels utilisés par la RH :

- Administration / Paie / GTA avec Papyrhus pour la gestion temps / paie
- Infocentre / outils décisionnel et rémunération avec Infocentre
- GRH avec Orphée pour la formation / développement

La nouvelle organisation sera constituée d'une équipe projet (4 personnes) et une équipe exploitation et support (3 per-

sonnes) avec un poste d'adjoint.

Selon Madame Gallant, l'organisation actuelle ne permet pas d'assurer facilement une continuité de service et les équipes doivent s'organiser pour être présentes toute l'année.

En décroissant et en mutualisant l'équipe, le nouveau schéma d'organisation propose à chaque salarié-e

d'apprendre à gérer toutes les tâches et outils informatiques RH afin d'assurer une continuité de service de manière fluide.

Cela permettrait également aux 4 « heureux élus » pres-

sentis pour intégrer le pôle projet d'évoluer vers des postes de « chef de projet » et de « responsable de projet ». Néanmoins, Madame Gallant affirme qu'il n'y aura pas de relation hiérarchique entre les 2 équipes.

Enfin les bureaux seront décroissonnés pour créer un espace de travail en groupe et un espace « silencieux » pour travailler « au calme ».

Point 6 – Information sur l'évolution de l'organisation de la GARH

Ses missions actuelles étant amenées à évoluer avec les obligations déclaratives DSN et l'utilisation d'un outil unique de paie, la Gestion Administrative des RH (GARH) devient la Direction de la Paie et de l'Administration des RH.

Le service sera subdivisé en 3 pôles :

Expertise et coordination (expertise juridique, passerelle avec la direction opérationnelle = 4 personnes y compris Mme Mourrain).

Post paie et lien avec la finance (déclarations et gestion des interfaces auprès des organismes sociaux et la finance = 5 personnes).

PARH (suivi administratif de gestion du personnel, gestion de la paie = 33 personnes).

Madame Mourrain, respon-

sable du service, a expliqué qu'il y aura désormais un service de paie pour chaque DRH opérationnelle. Elle assure qu'il n'y aura pas de conséquences sur la charge de travail des salarié-e-s: les portefeuille seront revus à hausse ou à la baisse en fonction du niveau d'expertise de chacune et de la complexité de traitement des bulletins de paie (forfait jour, traitement des heures supplémentaires...).

Cela devrait également permettre de répondre à la demande d'évolution vers d'autres activités de certains salarié-e-s.

La gestion des bulletins de paie des personnels permanents de la filière de production dépendra de la PARH alors que ceux des intermittents seront toujours gérés par

les régions.

Ce changement a conduit à redéployer les personnels de régions en charge de la paie de la filière de production sur la gestion de la paie locale.

Les élu-e-s CGT resteront vigilant-e-s pour que cette évolution n'entérine pas la suppression de certains postes.

Par ailleurs, la dématérialisation des feuilles de paie est prévue pour 2018. La direction a lancé les appels d'offre pour trouver le fournisseur le mieux à même de sécuriser les bulletins de paie. En espérant qu'il n'y aura pas de bug comme ce fut le cas pour la paie de juin dont les bulletins de paie n'ont pu être envoyés que le 6 juillet !

Point 7 – Point sur la mise en œuvre de l'OTT Fabrication MFTV

Concernant l'organisation du temps de travail (OTT) à la fabrication, la direction a présenté un bilan sur 8 semaines d'activité, du 1^{er} avril au 31 mai. Elle affirme tenir les engagements qu'elle a pris suite aux deux mois de grève de début 2017 sur les journées de 10H, les petites vacances, les

2 jours de repos consécutifs, la semaine à 4 jours.

Le document de la direction, construit à partir de données statistiques globales, manque de précision. De plus les élu-e-s relèvent dans l'exposé de la direction un glissement sémantique entre l'engagement écrit et ce qu'elle prévoit pour

la rentrée.

Sur les 4 jours de travail par semaine, la direction affirme l'appliquer « chaque fois que c'est possible ».

Sur la journée de 7 h minimum, plusieurs vacances sont encore de 5, 6 à 7 heures aujourd'hui, notamment chez les

maquilleuses

Seul engagement tenu, l'internalisation d'un certain nombre d'émissions sur les plateaux et régies du Siège (C'est dans l'Air, Météo à la Carte, C'est à vous)

Par ailleurs la direction étudie la ré-internalisation d' Envoyé Spécial (sans le container)...

Des échanges vifs et nombreux ont eu lieu à propos des maquilleuses auxquelles la direction ne veut pas appliquer ses engagements alors qu'elles sont les plus concernées par la pénibilité en raison de leurs horaires. En effet, en plus des émissions et des JT, elles assurent le maquillage pour la chaîne info, avec des

plages d'activité qui s'étalent de 3h du matin à 1H le lendemain et un nombre de jours de travail de 5 voire 6 jours par semaine.

La CGT alerte la direction sur les conditions de travail de ces salariées.

Point 8 – Information sur le projet JT du plateau C

A partir du 1er septembre, le JT France 2 ainsi que toutes les émissions spéciales se feront sur le plateau C. A partir du 6 novembre, Télématin et C'est au programme aussi seront réalisés sur le plateau C.

Le dimanche soir, une nouvelle émission de Laurent Delahousse se fera de 19h à 21h.

Cette émission sera réalisée avec le même nombre de techniciens qu'aujourd'hui.

Les décors comportent de nombreux écrans (pédagogiques et d'habillage).

Le plan de charge de rentrée représenterait une augmentation de 135 jours de travail supplémentaires par an. Tous les tournages sur le plateau C

utiliseront les systèmes de réalité augmentée.

Un débat tendu a lieu sur la mise en concurrence frontale d'une édition d'information de France 2 face au 19/20 de France 3 le dimanche soir à partir de la rentrée de septembre.

Point 9 – Information sur l'évolution du rattachement hiérarchique au service des Etudes Numérique

Les études sont actuellement effectuées dans deux services distincts, les études linéaires à la direction des études et le marketing antenne et les études numériques à la direction marketing numérique.

Pour des raisons de cohérence, la direction souhaite avoir un service commun. Les deux services seront donc regroupés à la direction des études et marketing antenne.

Il y a 6 postes au service études de la direction numérique. Un poste spécialisé sur le « taggage ». Il reste à la direction du numérique, en lien avec l'activité data.

Les 5 autres postes seront rattachés à la direction des études et marketing antenne dont 4 postes vers le pôle études programmes France 4, jeunesse et numérique et 1 poste spécifique à la plate-

forme d'information.

Tous les postes restent localisés à Eos. Ils ont besoin de rester en interaction proche les uns avec les autres, aucun déménagement n'est donc prévu.

La CGT demande, pour bien marquer la place du numérique, qu'on ajoute symboliquement un "s" à "antennes".

Point 10 – Information sur le changement de rattachement hiérarchique dans le service Relations Presses Institutionnelles et Communication Offres Transverses

Légère réorganisation à la direction de la communication de FTV avec la création d'un poste de directrice déléguée

en charge des sports et de l'offre numérique.

Il s'agit d'un transfert de poste issu de France 4 qui portera

les effectifs du service à 10 salariés.

Point 11 – Vote d'un mandat au secrétaire du CE Siège pour ester en justice

Le secrétaire de séance présente assez laborieusement cette proposition pour pouvoir ester en justice "en cas de besoin".

Il évoque un différend sur une

mission d'expertise sur les comptes mais la direction précise qu'il n'y a en réalité pas de désaccord et qu'elle a déjà rencontré l'expert désigné par le bureau du CE.

La CGT s'est abstenue sur ce vote considérant qu'il sera toujours temps de voter un mandat pour aller en justice si le besoin s'en fait sentir.

Point 11 – Questions diverses

Pour lire les réponses à nos questions sur le CE extraordinaire, cliquez ici

Pour lire les réponses à nos questions sur le CE Ordinaire, cliquez ici

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 7 juillet 2017

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04

**Prochain CE prévu :
24 août 2017**

D'ici là, vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition